

Politiques économiques de la zone euro

2017/2114(INI) - 26/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 382 voix pour, 176 contre et 51 abstentions, une résolution sur les politiques économiques de la zone euro.

Contexte: les députés ont rappelé que selon les prévisions de la Commission, le taux de croissance du PIB en 2017 devrait rester stable à 1,7% dans la zone euro (1,8% en 2016) et à 1,9% pour l'Union dans son ensemble, chiffres meilleurs qu'avant la crise mais tout de même insuffisants pour créer de nouveaux emplois dans les États membres.

En avril 2017, les taux de chômage de la zone euro et de l'UE-28 s'élevaient respectivement à 9,3% et à 7,8%, mais avec des écarts importants entre les États membres où ces taux varient de 3,2% à 23,2%. En outre, le rapport dette publique/PIB de la zone euro devrait s'établir à 90,3% en 2017 et à 89% en 2018.

Politiques structurelles: le Parlement a estimé que la croissance inégale et la situation de l'emploi dans la zone euro nécessitaient **une meilleure coordination des politiques économiques**, en particulier grâce à une bonne mise en œuvre des recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen. Les réformes devraient tenir compte de la situation et des défis particuliers à chaque État membre.

Soulignant que le chômage important et persistant des jeunes représentait un risque structurel à long terme, les députés ont plaidé pour la mise en œuvre de **réformes structurelles durables** pour s'attaquer en priorité aux chômage de longue durée, à l'utilisation non optimale des compétences et aptitudes par le marché du travail, au vieillissement des populations, ou aux niveaux élevés d'endettement privé et public.

Le Parlement a invité les États membres à **faire baisser les niveaux d'endettement excessifs** et s'est prononcé en faveur d'une stratégie européenne de lutte contre les prêts non productifs dont le niveau élevé pourrait mettre en péril la stabilité financière en Europe. Il a souligné la nécessité de **réformes visant à améliorer le climat des affaires** pour stimuler la productivité, la compétitivité tarifaire et non tarifaire, l'investissement et l'emploi dans la zone euro.

La résolution a insisté sur la nécessité:

- de consentir des efforts supplémentaires pour renforcer l'accès des **PME** au financement;
- de maintenir des **taux d'emploi élevés** là où ils ont déjà été atteints;
- de faire évoluer les **salaires** de manière responsable dans une optique de croissance;
- de mettre en place des réformes de la **fiscalité** en vue d'améliorer la perception de l'impôt, de prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et de s'attaquer au problème de la pression fiscale élevée qui pèse sur le travail en Europe.

Investissements: compte tenu du déficit d'investissement dans la zone euro, le Parlement a déclaré que la reprise économique devrait être soutenue par des investissements publics et privés, en particulier dans **l'éducation, l'innovation ainsi que la recherche et le développement** afin de mieux s'adapter à l'économie de la connaissance. L'achèvement de **l'union des marchés des capitaux** permettrait également d'attirer et accroître l'investissement et d'améliorer le financement de la croissance et la création d'emplois.

Politiques budgétaires: les députés ont souligné que l'adoption de **politiques budgétaires prudentes et prévoyantes** était indispensable pour garantir la stabilité de la zone euro et de l'Union dans son ensemble. Ils ont rappelé qu'une forte **coordination des politiques budgétaires**, l'application correcte et le respect

des règles de l'Union dans ce domaine, y compris des clauses de flexibilité prévues par le pacte de stabilité et de croissance, constituaient une obligation légale pour le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM).

Soulignant la nécessité de **rendre les finances publiques viables tout en encourageant la croissance économique et l'emploi**, le Parlement a insisté sur le fait que des paiements de taux d'intérêt peu élevés, des politiques monétaires accommodantes ainsi que des mesures ponctuelles atténuant la charge de la dette actuelle ne sont que temporaires.

Recommandations par pays: les députés ont réclamé davantage d'engagement de la part des États membres afin qu'ils prennent les mesures politiques nécessaires en s'appuyant sur les **recommandations par pays** qui ont été convenues.

Si les États membres ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays dans le domaine de la politique budgétaire et des politiques actives du marché du travail, tel n'est pas le cas dans des domaines tels que la concurrence dans le secteur des services et l'environnement des entreprises.

Tous les États membres devraient prendre des mesures pour **corriger les déséquilibres macroéconomiques**, en particulier les niveaux élevés d'endettement, les excédents de la balance courante et les déséquilibres en matière de compétitivité.

Emploi et politiques sociales: le Parlement a appelé à des efforts continus pour parvenir à **un équilibre entre la dimension économique et la dimension sociale** du processus du Semestre européen et pour promouvoir des réformes structurelles équilibrées sur le plan social et économique qui réduisent les inégalités et contribuent à créer des emplois décents, menant à un emploi de qualité.

Une attention accrue devrait être accordée aux **déséquilibres structurels sur le marché du travail** dans les recommandations par pays. De plus, l'impact social des politiques européennes devrait être évalué.

La Commission et les États membres ont été invités à:

- consacrer des moyens suffisants à la **lutte contre le chômage des jeunes** en poursuivant l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) au-delà du terme de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) et en renforçant la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse;
- renforcer l'efficacité des **politiques du marché du travail** grâce à des financements mettant l'accent sur l'environnement, l'employeur, le travailleur, la santé et la protection des consommateurs;
- accorder une plus grande reconnaissance et une meilleure visibilité aux **entreprises d'économie sociale**;
- renforcer le **dialogue social**, la négociation collective et la position des travailleurs dans le système de fixation des salaires;
- présenter des propositions ambitieuses en vue d'un **socle européen des droits sociaux**;
- étudier les moyens de définir ce qu'un **salaire décent** pourrait englober et la manière de le chiffrer;
- mieux coordonner au niveau européen la gestion des **régimes de sécurité sociale**;
- renforcer la protection contre les discriminations et contre les licenciements abusifs liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- mettre en place tous les mécanismes appropriés en vue d'une plus grande **mobilité des jeunes**, y compris en apprentissage.

Le Parlement a appelé de ses vœux une **stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté** afin d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté d'Europe 2020, et demandé que les États membres travaillent à la mise en place progressive de **régimes de revenu minimal** assurant une couverture et une utilisation suffisantes.

Les députés ont enfin demandé que les **Fonds structurels et d'investissement européens** (Fonds ESI) soient utilisés de manière plus efficace en vue de promouvoir les investissements dans les services sociaux, de santé, éducatifs et d'emploi de qualité, et de lutter contre la pauvreté énergétique, l'augmentation du coût de la vie, l'exclusion sociale, la privation de logement et la qualité insuffisante du parc de logements.